

Frédy LUCAS, commissaire enquêteur
13 lotissements la Source de BADUEL
97300 CAYENNE
Portable 06 94 96 80 01
Mel : fredy.lucas@hotmail.fr

Cayenne le, 28 juillet 2019

PROCES VERBAL DE CLOTURE DU REGISTRE

(Nombre de pages : 4)

OBJET : MONTSINERY-TONNEGRANDE. Demande d'autorisation, par la société EIFFAGE INFRA GUYANE, de procéder à l'extension de la carrière de latérite « BE42 » (secteur du Galion, route nationale 2, PK 20).

REFERENCES :

- Décision n° E1900005/97 du 15 mai 2019 du tribunal administratif de la GUYANE concernant la désignation du commissaire enquêteur
- Arrêté DEAL/UPR/n°109 du 28 mai 2019 portant ouverture de l'enquête publique

PIECE JOINTE :

- Avis de la fédération Guyane Nature Environnement du 25 juillet 2019.

L'enquête publique s'est déroulée du 26 juin au 25 juillet 2019. Le commissaire enquêteur était présent en mairie de KOUROU le 26 juin 2019, le 3 juillet 2019, le 24 juillet 2019 et en mairie de ROURA le 10 juillet 2019.

Un dossier relatif à l'enquête et un registre étaient mis à la disposition du public à la mairie de KOUROU et à la mairie de ROURA pendant toute la durée de l'enquête.

1. Registre mis à la disposition du public à la mairie de ROURA.

Aucune observation n'a été inscrite sur le registre.

2. Registre mis à la disposition du public à la mairie de MONTSINERY-TONNEGRANDE.

Observation orale de M. TOSTAIN faite le 24 juillet 2019 en présence du commissaire enquêteur.

M.TOSTAIN estime que :

- l'étude d'impact présente des lacunes sur la remise en état du site
- les études sur la flore et la faune sont insuffisantes
- le projet devrait faire l'objet d'une demande de dérogation concernant la destruction d'espèces protégées.

Avis du président de la fédération Guyane Nature Environnement, reçu par courriel le 25 juillet 2019 (voir pièce jointe).

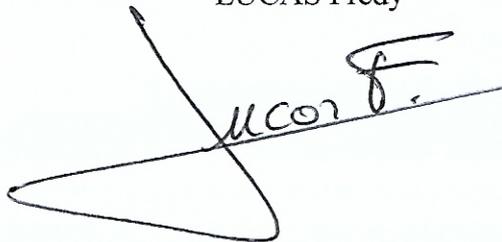
Guyane Nature Environnement souligne notamment que :

- « le dossier d'étude d'impact complet a été rendu disponible sur le site internet de la DEAL seulement le 22 juillet »

- « les efforts de prospection et d'inventaire (dans l'étude d'impact) peuvent paraître relativement modestes »
- « les études sur les milieux aquatiques datent de 2013/2014, soit il y a plus de 5 ans »
- « les études sur la flore paraissent insuffisantes et il est certains que des prospections plus approfondies auraient amélioré le diagnostic »
- « l'arbre *Vochysia sabatieri*, espèce endémique de Guyane et protégée, aurait dû faire l'objet d'une recherche dédiée »
- « ce dossier ne comporte aucune demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées »
- « le demandeur doit donc au plus tôt répondre à ce manquement avant d'envisager tout début d'exploitation »
- « la légalité de l'arrêté d'autorisation délivré pourra ainsi fortement être remis en cause. »

Il est demandé à la société EIFFAGE INFRA GUYANE et à la DEAL de bien vouloir, **au plus tard le 13 août 2019**, adresser (par courriel à « fredy.lucas@hotmail.fr ») au commissaire enquêteur ses observations sur ces avis du public et notamment sur « la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées ».

LUCAS Frédy

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'LUCAS F.' with a large, stylized flourish below it.